



## Mariage et nom d'usage suite à un divorce

Par **MATUCHET ALAIN**, le **09/09/2018** à **11:15**

Bonjour,

Dans le dossier de mariage à remettre à la mairie, il est une "feuille de renseignement" qui décline les identités de futurs époux.

Ma future femme est divorcée et elle a gardé comme nom d'usage son nom marital.

\*Peut-elle conserver son nom d'usage après notre mariage, l'ancien mari étant d'accord sur cette procédure?

\*L'ancien mari doit-il faire un écrit dans ce sens?

\*Doit-elle indiquer son nom de naissance suivi de "usage nom du 1° mariage" ou pas?

\*L'acte de naissance de Madame estampillé de "divorcée..." est-il suffisant pour l'état civil?

Salutations